

Présentation générale de l'application

L'application « Livret de parcours inclusif (LPI) » a pour objectif d'améliorer le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers par une meilleure individualisation des réponses pédagogiques qui leur sont apportées.

L'objectif est d'offrir une variété de réponses adaptées à chaque situation, en accord avec le principe de subsidiarité afin de faciliter le partage d'information entre professionnels et avec la famille et de permettre la remontée de données pour une analyse à des fins de pilotage, d'aide aux utilisateurs et au service des politiques publiques.

Il s'agit notamment :

- d'améliorer les parcours scolaires par une meilleure individualisation des réponses et une meilleure cohérence des actions de l'ensemble des intervenants concernés ;
- de simplifier le processus de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- d'apporter rapidement les premières réponses d'aménagements pédagogiques à l'élève.
- de simplifier le processus de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- d'apporter rapidement les premières réponses d'aménagements pédagogiques à l'élève.

Outil d'échanges

C'est un outil de centralisation d'information, d'échanges et de partages entre les professionnels de l'éducation nationale, des MDPH, les élèves et leurs représentants légaux.

Il permet de :

- Sélectionner et suivre les adaptations et les aménagements pédagogiques mis en place pour les élèves.
- Formaliser les dispositifs de personnalisation des parcours (PPRE, PAP, document de mise en œuvre du PPS).
- Renseigner le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation à joindre par l'élève ou son/ses représentants légaux dans le cadre d'une demande auprès de la MDPH (GEVA-Sco 1re demande et réexamen).
- Permettre aux agents de la MDPH de consulter les GEVA-Sco 1re demande et réexamen.
- Suivre les sollicitations du PAS.
- Transmettre via l'application les notifications et recommandations de la CDAPH afin de verser les éléments constitutifs du PPS dans le dossier LPI de l'élève concerné.

Simplification

Cet outil participe à la simplification du parcours de scolarisation des élèves en :

- accélérant la mise en place de premières réponses d'aménagements pédagogiques à destination de l'élève ;
 - améliorant l'échange d'informations entre l'école, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la famille.
-

Révision #2

Créé 23 septembre 2025 07:24:11 par Zettor Didier

Mis à jour 23 septembre 2025 07:29:40 par Zettor Didier